



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Communiqué de presse

Les cantons alpins rejettent le changement de système d'imposition du logement et l'introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires

Un changement de système d'imposition du logement serait synonyme de grandes pertes de recettes fiscales pour la Confédération et les cantons. Les cantons alpins en seraient affectés de manière disproportionnée, et ce à une période où des programmes d'économies sont imposés de tous côtés. Les cantons alpins s'opposent donc à un changement de système. Ils rejettent aussi l'introduction du nouvel impôt réel proposé pour compenser la baisse des recettes. En effet, cette mesure soulèverait de nombreuses questions en matière de droit et de délimitation, et accroîtrait la bureaucratie. Dix-neuf des vingt-six cantons la rejettent donc.

La proportion de propriétaires de logements est nettement plus élevée dans les cantons alpins (50% ou plus) que dans les régions urbaines (moins de 30%). La suppression complète de la valeur locative aurait donc des répercussions sur les cantons alpins plus importantes que pour la moyenne. Dans les cantons alpins, on compte un nombre de résidences secondaires lui aussi nettement plus élevé que dans les cantons du Plateau. Ici aussi, les cantons alpins subiraient donc des conséquences sensiblement plus sévères que les autres cantons. Une non-imposition des résidences secondaires engendrerait à elle seule de très lourdes pertes de recettes fiscales dans les cantons du Valais et des Grisons, de quelque 120 millions de francs par année. Les cantons alpins essuieraient ainsi de nouveau des pertes financières considérables, et ce à une période où des mesures d'allègement budgétaire et des programmes d'économies sont imposés de tous côtés. Selon des estimations de l'Administration fédérale des contributions, à la suite des décisions prises en septembre par le Conseil national, la Confédération, les cantons et les communes subiraient, à un niveau de taux d'intérêt de 1,5%, des pertes de recettes de quelque 1,7 milliard de francs. Dans le contexte actuel où l'on débat de mesures d'austérité, il n'est pas réaliste de penser que ces pertes peuvent être compensées.

Le maintien de l'imposition de la valeur locative des résidences secondaires constituait une condition générale expresse pour l'élaboration d'un nouveau projet. Cette condition n'est toutefois pas respectée. L'introduction d'un nouvel impôt réel proposé pour compenser la baisse des recettes a été refusée en consultation par 19 des 26 cantons, dont les cantons alpins. Nous sommes donc en droit d'être étonnés que le projet soit poursuivi.

Un nouvel impôt réel sur les résidences secondaires soulèverait de nombreuses questions très complexes sur le plan juridique et en termes d'économie de procédure. Il en résulterait de nouvelles possibilités de contournement ou d'optimisation qui ne peuvent être résolues en pratique. Il faudrait clarifier en particulier le rapport entre l'actuel impôt foncier communal et le nouvel impôt sur les résidences secondaires. L'introduction d'un nouvel impôt réel sur les résidences secondaires manquerait non seulement son objectif de simplification du système fiscal, mais accroîtrait la bureaucratie.

Coire, le 22 novembre 2024

Personnes de contact:

Conseillère d'Etat Carmelia Maissen, présidente de la CGCA: 081 / 257 36 01 carmelia.maissen@diem.gr.ch

La Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été fondée en 1981. Aujourd'hui, les gouvernements des cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons, du Tessin et du Valais en font partie. Initialement, le but de la CGCA se limitait à coordonner les questions en lien avec l'exploitation des forces hydrauliques. Depuis, la CGCA a étendu ses objectifs. Aujourd'hui, elle vise une représentation commune de l'ensemble des préoccupations et des intérêts spécifiques aux régions de montagne en Suisse et à l'étranger. Cela comprend notamment les thèmes de l'aménagement du territoire et du tourisme, de l'énergie, des finances, de la circulation et de la politique extérieure (collaboration avec les régions alpines limitrophes). La superficie des huit cantons regroupés dans la CGCA représente 43,3% de la superficie totale de la Suisse. Environ 1,1 million de personnes, soit 13% de la population suisse, vivent dans ces huit cantons. La densité démographique moyenne dans le périmètre de la CGCA est de quelque 84 habitants par kilomètre carré (en Suisse: 215 habitants/km²). Plus d'informations sur www.gebirgskantone.ch.